Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260427-2026_27-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Référence
2026-027

Objet de la délibération
Désignation d'un conseiller municipal référent sécurité routière

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
17 Avril 2026

Vote
A la majorité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 17 Avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme LE FERREC Solenn, M. BOTHUAN Joël, Mme LE FERREC Danielle, M. CASTOT Dominique, M. LE MOAL Nicolas, Mme AZZOPARDI-PONTREAU Marie, M. SKOCZ Daniel, Mme ENCAUSSE Marie, M. L'HELGOUALCH Pascal, Mme PORELLO Nicole, M. THEURÉ Martial, Mme LE ROI Stéphanie, M. JAMET François, Mme FOUTEL Éliane, M. VIEIRA Roger et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
Mme GRASSWILL Suzanne a donné pouvoir à Mme LE FERREC Danielle.

Secrétaire de séance : Mme LE FERREC Solenn
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL REFERENT SECURITE ROUTIERE

Mme le Maire rappelle qu'il convient également de désigner au sein du conseil municipal un élu qui serait le « correspondant sécurité routière » de la commune.
Le rôle de ce dernier consisterait principalement à :

- être l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière,
- diffuser la culture sécurité routière dans la commune,
- animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune,
- mobiliser les acteurs locaux,
- participer au réseau des élus référents sécurité routière.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600818-20260427-2026_27-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** M. JAMET François comme élu référent sécurité routière.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL

